

CONVENTION D'EXPOSITION

Madame, Mademoiselle, Monsieur _____
Ci après désigné (e) « l'artiste », _____

Demeurant _____

Tél : _____

E-mail : _____

S'engage à exposer ses œuvres au **Centre Culturel André Malraux**
3 bis quai Voltaire
78230 LE PECQ

Du _____ au _____

Aux conditions suivantes :

- L'artiste déclare que la valeur estimée de l'ensemble de ses œuvres exposées est d'un montant de _____
- Le Centre Culturel André Malraux s'engage à faire une extension de garanties auprès de sa Compagnie d'Assurances pour assurer l'exposition et en règle le montant. Le montant garanti correspond à 70% de la valeur estimée.

En cas de sinistre, le montant de l'indemnisation est calculé par la Compagnie d'Assurances avec l'aide d'experts.

L'artiste percevra l'indemnisation du sinistre moins une franchise retenue par la Compagnie d'Assurances. Celle-ci est de 150 €. En cas de vol le montant de la franchise correspond à 10% de la valeur indemnifiable des biens dérobés avec un minimum de 360 € et un maximum de 3 600 €.

- L'artiste doit fournir au Centre Culturel André Malraux une liste des œuvres numérotées ainsi que leur prix. Si des acheteurs payent par chèque, ils seront libellés au nom de l'artiste.

A la fin de l'exposition le montant de la vente sera remis à l'artiste, moins 10% de commission pour le Centre Culturel André Malraux.

.../...

- Le Centre Culturel André Malraux prendra à sa charge le tirage des affiches et des invitations (copieur laser) :
 - la maquette sera réalisée par le graphiste du Centre Culturel André Malraux en collaboration avec l'artiste,
 - le Centre Culturel André Malraux met à la disposition de l'artiste 10 affiches (A3) et 30 invitations.
- Le choix et la disposition des œuvres seront effectués par l'artiste avec approbation du Centre Culturel André Malraux.
- L'artiste se chargera du montage et du démontage de l'exposition. Le graphiste du Centre Culturel André Malraux peut l'aider pendant ses heures de travail. L'artiste doit prendre contact avec lui.
- Le montage se fera le _____
- Le démontage se fera le _____
- L'exposition est ouverte aux jours et heures suivants :
 - du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 20h,
 - samedi de 9h à 12h et de 14h à 18h,
 - fermeture le dimanche toute la journée.

Fait en double exemplaire,

Signatures précédées de la mention « lu et approuvé »

L'artiste :

p/ le Centre Culturel André Malraux :